SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 23
11 janvier 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda 2
Les négociatons avec le ministère : le point 3
Février-décembre 1995 : 10 mois d'action pour le SI.EN 4
Pensions de retraite : un autre aspect de la lutte 5
Audience sur la formation continue des adultes 6
"Ensemble, défendons les droits des Femmes" 7
Postes vacants 9
Fiche de mutation 10

NOTRE MÉTIER
L'école : n'oublions pas l'essentiel 8

RETRAITES
Alea jacta est ? 12

L'inspection n° 23
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Réforme et dialogue,

deux mots-clés parmi les plus fréquemment entendus, en ce début d'année
"Il faut faire les réformes" : mais qui en conteste la nécessité ?
"Il faut réinventer le dialogue" : plus juste serait de le restaurer, sinon l'instaurer, réellement.
Et il est vrai que le concept de réforme, outre l'objectif de transformer pour améliorer, implique une démarche progressive et fait place à la concertation et au dialogue.
Au terme de l'année 1995 qui vient de s'achever sur une véritable crise sociale, la démonstration a été faite que les réformes ne peuvent être conduites à bien sans dialogue et encore moins lorsque l'autoritarisme tente de s'y substituer.
Ainsi, face à la généralisation et au durcissement d'un conflit qu'il a lui-même suscité dans le secteur des Services publics, le gouvernement a été contraint de reculer. Il a dû renoncer au passage en force des réformes qu'il envisageait pour, finalement, inviter les partenaires sociaux à la concertation avant toute nouvelle décision.

Pendant toute cette période et malgré les multiples difficultés rencontrées, le Bureau National a poursuivi les négociations avec le ministère, négociations qui n'ont pu s'ouvrir, faut-il le rappeler, qu'à la suite d'une longue série d'actions engagées par notre syndicat et par lui seul.
Ce premier bulletin de la nouvelle année fait le point sur l'état actuel des négociations sur le dispositif envisagé qui constitue une nouvelle étape vers la satisfaction de nos revendications. Étape décisive pour la reconnaissance de l'égale dignité entre les corps d'inspection et pour leur unification.
Rien n'étant jamais définitivement acquis, l'action syndicale trouve sa pleine justification dans la poursuite constante des objectifs fixés. En tout état de cause, il restera encore beaucoup à faire !
Une fois de plus, réalisme et lucidité s'imposent qui excluent toute forme de triomphalisme comme tout défaitisme. Une seule certitude: nous sommes sur la bonne voie.
Si nous n'avons aucune raison de douter de la qualité du dialogue établi au cours des négociations - mise à plat des différents problèmes, contraintes clairement posées, volonté partagée d'aboutir-, à l'évidence, la vigilance demeure.
Mais notre cohérence et notre cohésion restent et seront déterminantes. Si nous avons pu avancer quelque peu, c'est aussi et surtout parce que notre syndicat est une force de propositions qui a permis d'engager et de soutenir le dialogue avec ses interlocuteurs.

Gardons-nous donc des images qu'on nous renvoie parfois des inspecteurs : leur mise sur la touche, leurs incertitudes, leur morosité et, depuis peu, leur désarroi... Les négociations actuelles en apportent le plus flagrant démenti.

Qui n'est encore convaincu que notre avenir dépend essentiellement de ce que nous en faisons chaque jour, professionnellement et, syndicalement, dans le SI.EN-FEN ?

Plus nous serons nombreux à y travailler ensemble, plus loin nous irons ensemble.

Michel Marucelli
le 08-01-1996

Agenda depuis le Bureau National des 29 et 30 novembre

1-12 Ministère - DGF + DPID Groupe de travail/Négociations (M. Marucelli - M. Cruchet - C. Guerre - R. Hasiak - G. Santarelli)

4-12 FEN - Exécutif Fédéral (M. Marucelli) précédé, le matin, d'une réunion des SG des syndicats nationaux pour analyser la situation sociale (grèves, manifestations, etc.)

6-12 Ministère - DPID groupe de travail/cadre négociations (M. Marucelli - C. Guerre - R. Hasiak - G. Santarelli)

8-12 Ministère - DE Groupe de travail/Négociations 1er D (M. Marucelli - C. Guerre - G. Santarelli)

9-12 FEN - Réunion extraordinaire du Bureau Fédéral National (M. Marucelli)

11-12 FEN - Exécutif Fédéral (M. Marucelli)

12-1 Paris - manifestation régionale (M. Marucelli - G. Santarelli - M. Le Moël - J Fouquet responsable académique Paris)

18-12 FEN - Exécutif Fédéral (M. Marucelli)

19-12 Ministère de la Fonction publique :audience du Directeur Général accordée à la FEN pour préparer la commission de suivi «d'automne» du protocole Durafour FEN - AGIR - SNAEN - SNPDEN - SE - SI.EN (M. Marucelli)

20-12 * Ministère - DPID : groupe de travail, cadre des négociations (M. Marucelli -C. Guerre - R. Hasiak - G. Santarelli)
*Ministère - DLC : groupe de travail, cadre des négociations ET et IO (M. Marucelli - R. Hasiak - D. Leclercq - M. Le Moël)
* Observatoire National de la Sécurité (M. Le Bohec)

21-12 Réunion extraordinaire du BN

03-01 SI.EN-FEN, rue Lalande : réunion de travail des membres du secteur ETP du BN (R. Hasiak - M.P. Collet - B. Lehalle - M. Le Moël)

04-01 * FEN : réunion du groupe de travail sur l'évaluation (M. Marucelli)
* FEN : réunion préparatoire à commission de suivi du protocole Durafour (M. Marucelli)
* FEN : réunion du groupe de travail sur la formation continue des adultes (M. Le Moël)

05-01 ESPEMEN : réunion cadre négociations. Première réunion sur questions relatives au recrutement, à l'évaluation et à la certification de la formation (M. Marucelli - M. Le Bohec - M.P. Collet)

Le Secrétaire Général
Le Bureau National
du Syndicat des Inspecteurs
de l'Éducation Nationale
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour

1996

21 rue Lalande - 75014 PARIS - Téléphone : 43 22 68 19 - Télécopie : 43 22 88 92

Les négociations avec le ministère : le point fin décembre 1995

Dans un contexte social particulièrement difficile, dans lequel le SI.EN s'est engagé avec sa Fédération et l'UFF-UNSA, où la communication avec les adhérents comme avec les responsables a été rendue quasiment impossible, où l'absence de moyens de transport a pesé lourdement, le Bureau National a néanmoins décidé de poursuivre activement les négociations.

Il faut souligner, par ailleurs, que le SI.EN a toujours trouvé autour de la table les partenaires des différentes directions ministérielles concernées, aux dates et heures initialement prévues.

Pareille assiduité dans un tel contexte est venue concrétiser la volonté partagée d'avancer pour aboutir.

Au terme des réunions tenues jusqu'au 20 décembre, alors que d'autres ont été programmées jusqu'à la troisième semaine du mois de janvier 1996, le Bureau National a estimé nécessaire de faire le point sur l'ensemble du dispositif qui se dessine, mais qui reste à préciser et à soumettre au ministre comme cela était prévu, avec un décalage, dans le temps, dû à l'actualité...

Cela permettra aussi d'éviter des informations erronées venues d'autres sources et qui n'ont pas manqué, déjà, de circuler.

Rappel du champ des négociations : il couvre l'ensemble statutaire, indiciaire, indemnitaire, les missions, les moyens de fonctionnement et les conditions de travail.

Rappel des contraintes :

- gel des salaires des fonctionnaires ;

- aucune mesure catégorielle ;

- application de l'accord Durafour : butoir incontournable du 1015 IB (818 NM).

Ces contraintes ont été annoncées puis arrêtées par le Premier ministre entre juillet et septembre.

C'est donc avec une marge de manoeuvre ... très étroite qu'il a fallu trouver une voie susceptible de répondre à nos revendications dans laquelle le SI.EN s'est efforcé de faire progresser les discussions puis les négociations dans le sens des mandats du congrès de mai.

Les mesures en cours de négociation :

- cadre statutaire actuel maintenu, à modifier cependant pour faire bénéficier le corps des IEN d'un débouché plus important dans le corps des IPR-IA. L'objectif est d'aboutir, sur un plan de cinq ans, à 240 emplois d'IEN transformés en emplois d'IPR-IA, soit 40 à 50 par an. Pour cela, deux mesures-clés et un principe :

* création d'une spécialité IPR-IA de l'Enseignement du Premier Degré. Les autres spécialités d'IEN ayant accès aux spécialités d'IPR-IA existantes (AVS et disciplinaires) ;

* prorogation de l'article 44 du décret statutaire pour une nouvelle période de 5 ans, qui porte le taux d'accès des IEN au corps des IPR-IA par liste d'aptitude à 45 % du recrutement des IPR-IA ;

* dans de nombreux cas, les IEN devenant IPR-IA auront la possibilité de rester sur leur poste.

Recrutement, évaluation et certification de la formation : quatre réunions sont prévues avec la DPID et l'ESPEMEN : les 5, 12, 16 et 24 janvier 1996.

- Cadre financier et indiciaire : les transformations d'emplois qui permettent le passage dans le corps des IPR-IA et l'accès à l'échelle-lettre A sont financées par la provision existante dans le cadre de l'application aux IEN du protocole Durafour.

* Le reclassement dans le corps des IPR-IA se fait statutairement à indice égal ou immédiatement supérieur. L'avancement dans ce corps, deviendra également à cadence unique.

* Pour les IEN se trouvant au 818 NM depuis trois ans, le reclassement se fera à l'échelle-lettre A qui comporte 3 chevrons avec un an de passage à chaque chevron.

* Pour la classe normale du corps des IEN, le SI.EN-FEN a demandé un relèvement significatif de l'indice terminal actuel en harmonie avec l'indice sommital des corps enseignants. Seules réponses actuelles : le Durafour s'est appliqué aux indices sommitaux ; éventualité d'une augmentation qui serait liée au lissage des carrières des enseignants de 15 points d'IB environ, avec incidence pour les retraités.

- Cadre indemnitaire :

* pour les IEN qui deviendront IPR-IA, le régime indemnitaire sera celui du nouveau corps, même s'ils restent sur leur poste ;

* pour les IEN titulaires, les régimes actuels sont maintenus, malgré la demande du SI.EN-FEN de revalorisation et d'harmonisation ;

* pour les IEN stagiaires, versement d'une IFTS déjà perçue par les IPR-IA et CASU stagiaires.

- Conséquences en termes de gestion :

* l'inscription sur liste d'aptitude fera l'objet d'une demande individuelle soumise à l'avis de la CAPN des IPR-IA. Le Directeur de la DPID s'est engagé à consulter conjointement la CAPN des IEN ;

* les critères pour départager les demandes résulteront du croisement de trois éléments : ancienneté, exceptionnalité, fonctionnalité ;

* le passage progressif d'IEN dans le corps des IPR-IA libèrera des emplois d'IEN hors-classe et accélèrera le passage des IEN en classe normale à la hors-classe.

Les missions :

* elles font l'objet de discussions avec les Directions concernées, Direction des Écoles et Direction des Lycées et Collèges ;

* ces discussions devraient aboutir à des textes actualisant et précisant les missions spécifiques ;

* le SI.EN-FEN a réaffirmé son attachement à l'application de l'article 2 du décret statutaire qui fixe clairement les missions communes aux inspecteurs dans le cadre du Programme de Travail Académique ainsi que leurs missions spécifiques. Son argumentation se fonde sur le texte d'orientation adopté lors du dernier congrès ;

* l'examen des moyens de fonctionnement et des conditions de travail se poursuivra après le mois de janvier.

Calendrier prévu :

* janvier 1996 : bilan (statutaire et indiciaire) soumis au ministre avant négociations interministérielles ;

* février -mars : consultations internes entre le ministre et l'ensemble des organisations syndicales ;

* avril : consultation du Comité Technique Paritaire Ministériel ;

* juin-juillet : consultation du Conseil Supérieur de la Fonction Publique et du Conseil d'État sur les modifications statutaires ;

* septembre : mise en oeuvre et application du dispositif.

Le Bureau National réuni le 21 décembre a estimé que ces mesures, certes modestes, constituaient néanmoins, dans le contexte actuel, une étape décisive vers la satisfaction de nos revendications : unification de l'inspection et accès, dans l'immédiat, des IEN à l'échelle-lettre A.

Elles dressent le cadre général du dispositif envisagé à cette date. Les négociations n'étant pas encore achevées, le SI.EN-FEN s'efforcera d'en élargir l'application dans le respect des mandats de congrès.

Le Bureau National a demandé au ministre que le dispositif fasse l'objet d'un relevé de conclusions, voire d'un protocole d'accord.

Michel Marucelli

Février - décembre 1995 : 10 mois d'action pour le SI.EN -FEN

* (pour mémoire) : 28 juin 1994, première audience du ministre François Bayrou accordée au SI.EN : " le corps unique d'inspection, c'est du pipeau..."

***16 février 1995** : dès le retour des congés d'hiver, en l'absence de toute réponse du ministre aux demandes d'audience, le Bureau National décide de la rétention par tous les IEN du courrier administratif - excepté ce qui relève de la santé et de la sécurité - jusqu'à ce que le syndicat soit reçu pour ouvrir sans délai la concertation sur les revendications statutaires, indiciaires et indemnitaires, ainsi que sur l'application aux IEN du protocole d'accord Fonction publique de 1990 : "accord Durafour".

* **mars** : tous les départements sont dans l'action.

* **6 avril** : audience du Directeur de Cabinet, Xavier Darcos, qui, au nom du ministre empêché (pour cause de campagne présidentielle) déclare ouvertes les discussions avec le SI.EN. "A défaut de corps unique, on peut avoir rémunération unique". S'ensuivent quatre réunions techniques avec la DGF (19 avril, 3 et 9 mai, 8 juin).

* **19 et 20 mai** : congrès du SI.EN-FEN à Paris qui se déplace au ministère le 20 mai : première manifestation du septennat du nouveau Président de la république ! ... Dispositif d'actions voté par 85 % des mandats, largement diffusé, mis en application avec échéances annoncées et progressivité.

* **22 juin** : audience du ministre accordée au SI.EN-FEN, considérée comme "un geste de pleine reconnaissance du travail des inspecteurs". François Bayrou annonce l'ouverture de discussions, avec le SI.EN seul, pour dégager des perspectives et des issues de carrière aux IEN, non sans confirmer son refus, dans l'immédiat, de faire un corps unique d'inspection. Le dossier est confié à Françoise Hostalier, Secrétaire d'État, et à Jean-Marie Jutant, son Directeur de Cabinet. Deux réunions sont prévues, l'une avant le 15 juillet, l'autre avant la rentrée scolaire.

* **30 juin** : le Bureau National constate l'ouverture réelle des discussions et décide de suspendre la rétention du courrier administratif. Mais il annonce que tout pourra reprendre à la rentrée scolaire suivant les engagements du ministre pris pendant l'été, et conformément au dispositif arrêté par le congrès.

* **12 juillet** : réunion présidée par Françoise Hostalier et Jean-Marie Jutant, qui porte essentiellement sur les missions des inspecteurs. Pour les autres aspects, le ministère est dans l'attente du "cadrage" du Premier ministre.

* **25 août** : réunion présidée par Jean-Marie Jutant sur les questions statutaires, indiciaires et indemnitaires : rien de nouveau . Les arbitrages de Matignon ne sont toujours pas rendus et le ministre ne connaît toujours pas son budget. "Encore trois semaines environ à attendre"...

* **4 septembre** : Rentrée scolaire. Le Bureau National décide de relancer et poursuivre l'action prévue pour chacun des secteurs particuliers et affiche clairement les menaces qui pèsent en particulier sur la préparation de la carte scolaire 1996, la signature des bons à tirer des sujets d'examen et la représentation des IA.

* **28 septembre** : réunion du Conseil Syndical qui prend connaissance des dernières "pistes" envisagées par le ministère et confirme la relance des actions prévues par le congrès.

* **10 octobre** : grève générale dans la Fonction publique, à l'appel de l'ensemble des Fédérations de Fonctionnaires, suite au maintien de la décision du Premier ministre de geler le salaire des fonctionnaires en 1996. Décision confirmée qui vient percuter de plein fouet les discussions engagées entre le ministère et le SI.EN-FEN.

* **17 octobre** : audience du ministre François Bayrou qui confirme son souhait d'ouvrir le dossier : "Je veux faire passer le message de la mission d'inspection et de son unité",... "je suis prêt à rechercher une meilleure progressivité de carrière et à examiner la question de la hors-échelle A et les issues du corps des IEN"... "C'est pour moi une manière de reconnaître que votre mission s'intègre à la mission unique d'inspection".

* **19 octobre** : le Bureau National prend acte des évolutions annoncées par le ministre mais constate que des incertitudes demeurent : montage financier, taux d'accès des IEN à la hors-classe, absence d'un calendrier de mise en oeuvre. Il lève en conséquence une partie des consignes données mais maintient, dans l'attente d'engagements plus précis, celles relatives notamment à la carte scolaire 1996, aux sujets d'examen.

* **7 novembre** : remaniement ministériel après démission du premier gouvernement Juppé.

* **13 novembre** réunion au Cabinet du ministre. Le SI.EN prend connaissance des dernières propositions ministérielles.

* **15 novembre** : réunion extraordinaire du Bureau National qui examine ces dernières propositions. Estimant qu'elles répondent globalement à ses attentes, il prend la décision de suspendre les actions en cours pour entrer dans la phase des négociations.

* **24 novembre** : nouvelle journée de grève et de manifestations à l'appel des sept fédérations de fonctionnaires après l'annonce du "plan Juppé", sur les questions relatives à la défense du Code des Pensions et à l'allongement de la durée de cotisation.

7 et 8 décembre : nouvelles journées nationales de grève et de manifestations.

* **12 décembre** : journée de grève et de manifestations. Les confédérations et fédérations reçoivent confirmation écrite des reculs et engagements du Premier ministre sur les questions concernant le Code des Pensions, les régimes spécifiques, le contrat de plan SNCF, le contenu des ordonnances sur la Sécurité Sociale qui fera l'objet d'une concertation. La FEN, au vu des résultats de l'action, appelle l'ensemble de ses syndicats à suspendre le mot d'ordre de grève reconductible.

Le SI.EN-FEN a toujours été présent dans les diverses manifestations organisées tant à Paris qu'en Province.

Une forte mobilisation reste néanmoins nécessaire pour peser sur les négociations à venir comme pour faire respecter les engagements pris.

Michel Marucelli

Calendrier des réunions de négociation

*15 novembre :
réunion extraordinaire du B.N. qui décide de lever les consignes d'action pour entrer dans les négociations.
* 22 novembre :
première réunion à la DGF.
* 23 novembre :
première réunion à la DE.
* 01 décembre :
seconde réunion à la DGF avec participation Directeur de la DPID.
* 06 décembre :
première réunion DPID.
* 08 décembre :
seconde réunion à la DE.
* 20 décembre :
seconde réunion DPID.
Réunion Cabinet avec Directeur DLC sur missions inspecteurs Second degré.
* 05 janvier 96 :
première réunion ESPEMEN.

Prochaines réunions prévues

*12 janvier :
seconde réunion ESPEMEN.
* 15 janvier :
première réunion DLC.
* 16 janvier :
troisième réunion ESPEMEN.
* 24 janvier :
seconde réunion DLC.
Dernière réunion ESPEMEN

Pensions de retraite : un autre aspect de la lutte

Les quelques mots à propos du calcul des pensions visent à alerter les anciens élèves des instituts de formation des conseillers d'orientation, devenus IEN chargés de l'orientation, du 1er degré ou de l'enseignement technique. Bien entendu, sont également concernés ceux qui sont restés conseillers d'orientation ou sont devenus directeurs de CIO, chefs d'établissement, universitaires, administratifs, etc.

Ce qui pose problème, c'est la validation, au titre des pensions civiles, des deux années passées en Centre de formation de C.O. comme élève-fonctionnaire, si l'on a suivi cette formation avant 1991 et si l'on n'était pas titulaire auparavant.

Les faits :

Un de nos militants avisé et perspicace, lui-même ancien conseiller d'orientation, a profité de la saison automnale, propice aux réflexions sur l'avenir, pour se renseigner sur ses droits en matière de pension civile. Le service rectoral chargé de la (future) liquidation de sa retraite a même écrit à son sujet au Service des Pensions à La Baule pour l'interroger sur la valeur, pour le calcul du taux de pension, de deux années de formation effectuées par les élèves C.O. à l' I.N.E.T.O.P. (Institut National d' Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle).

La réponse est claire : "dans la mesure où aucun texte n'autorise ni leur validation au titre des pensions civiles, ni leur prise en compte au titre des dérogations à l'article L9 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, les deux années de formation en qualité d'élève conseiller d'orientation ne sont ni valables, ni validables pour la retraite" ... "Par conséquent, les élèves C.O. ne relèvent pas du régime de l'assurance vieillesse de la Sécurité Sociale."

C'est simplement après l'obtention du CAFCO (certificat d'aptitude aux fonctions de C.O.), à l'issue des deux années de scolarité, que les élèves C.O. étaient nommés stagiaires pour un an et appartenaient pleinement à la Fonction publique.

Relevons toutefois qu'ils étaient dépendants de l'administration auparavant, puisqu'ils avaient signé un engagement de servir l'État pendant dix ans, à leur entrée en formation.

Le Service des Pensions ajoute qu'en revanche, les agents déjà titulaires (instituteurs, professeurs, etc.) avant leurs deux années de formation de C.O. peuvent les voir retenues pour le calcul de la pension, "sous réserve des versements de cotisations pour pensions civiles".

Depuis 1991, le statut des conseillers d'orientation psychologues a changé, et leurs deux premières années de formation sont maintenant intégrées à leur carrière, qu'ils soient ou non titulaires avant le concours de COP stagiaire.

Les conséquences :

Avant 1991, les 2/3 environ des C.O. n'étaient pas titulaires avant leur recrutement. Dans ce cas, leurs deux années de formation ne peuvent être retenues pour le calcul de leur pension civile.

En revanche, ceux qui ont accompli ces deux années de formation peuvent demander leur prise en compte au titre de l'assurance-vieillesse à l'URSAFF, de même que leur employeur (l'État). Ils seront donc ravis d'apprendre qu'ils peuvent bénéficier, à la retraite, de moins de 4 % de leur salaire d'élève C.O., ce qui améliorera leur ordinaire de retraité de 100 à 200 F par mois, si les choses restent en l'état.

Plaisanterie mise à part, 2 cas peuvent se présenter :

* ou bien ces collègues auront accompli leurs 37,5 annuités, depuis leur réussite au CAFCO, au moment où ils souhaitent prendre leur retraite et la question ne se pose pas ;

* ou bien, cas le plus vraisemblable, ils ne les auront pas, et dans ce cas, ils seront lourdement lésés par rapport à d'autres catégories d'anciens élèves-fonctionnaires, exemple : anciens normaliens, anciens ipésiens, anciens élèves des IRA, des ENS, etc. dont les années de formation seront valables ou validables pour le calcul du taux de pension.

En effet, la quasi-totalité des conseillers d'orientation, titulaires du diplôme de 2è et 3è cycle, avaient plus de 20,5 ans à leur entrée en Institut et seront donc victimes de cette injustice.

Et encore, nous nous plaçons dans l'hypothèse où la Fonction publique ne s'alignerait pas sur le privé pour le calcul de la pension. La menace récente du passage à 40 ans d'activité, comme dans le privé, ne fait que rendre plus problématique encore l'accès à une pension à taux plein pour les inspecteurs (et autres personnels) issus des corps d'orientation recrutés avant 1991.

L'action possible :

Comment faire valider pour la retraite les deux années de formation de C.O .? Comment débloquer la situation ?

Le SI.EN s'est déjà informé à ce sujet et se propose d'agir : en effet, pour qu'il y ait validation de services, au titre des pensions, il faut qu'il y ait un texte autorisant la validation.

La promulgation de tels textes, avec effet rétroactif, s'est déjà produite, semble-t-il, dans le passé, lorsque la pression de certaines catégories de personnels était assez forte.

La Commission Information et Orientation proposera au Bureau National du SI.EN de saisir le ministère sur ce sujet. Au besoin, une action pourra être menée, à l'initiative du SI.EN et de la FEN, avec l'ensemble des organismes représentatifs des personnels concernés.

Si cette pression s'avérait insuffisante, il faudrait entrer dans une phase plus mobilisatrice pour les syndiqués : pétitions, questions écrites aux Assemblées, etc.

Sur cette question importante, rien n'est arrêté : nous attendons vos réactions, vos suggestions, vos arguments.

D'avance, merci.

Bernard Lespes

Audience sur la formation continue des adultes

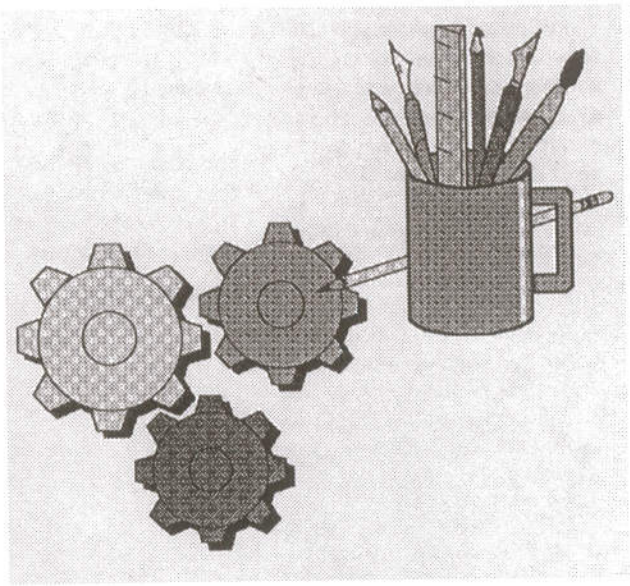

Le 24 octobre, une délégation de la FEN (FEN, AGIR, SE, SI.EN) a été reçue par la DLC (MM. VIMONT, CHAUVET, RENOUX).

Les GRETA en faillite ou en grande difficulté, la chute de leur chiffre d'affaire de l'ordre de 15 %, l'opacité de leur gestion administrative, financière, pédagogique, l'absence de politique cohérente avec les orientations académiques de la formation professionnelle, la demande de reconnaissance professionnelle des personnels, sont autant de problèmes qui ont fait l'objet de la discussion.

La loi de juillet 1989 a rappelé que la formation continue des adultes est une mission normale de l'Éducation nationale. Pour nous cela signifie que sur le marché qu'est la formation continue, le ministère doit assurer et garantir la présence d'un service public de qualité. Un service aux plus démunis, jeunes et adultes, cela va de soi, mais aussi aux entreprises en faisant valoir les compétences pédagogiques avérées de ses personnels tant en matière d'ingénierie des formations qu'en matière de validation des savoirs et savoir-faire, à tous les niveaux de qualification.

* La formation continue des adultes bénéficie du potentiel logistique et humain des EPLE, la baisse d'activité des GRETA ne doit pas provoquer une concurrence interne déloyale entre les trois voies de formation - scolaire, apprentissage, contrat d'alternance. La voie scolaire demeure essentielle pour assurer le service public des premières formations technologiques. Les deux autres voies dépendent trop étroitement des aléas économiques des entreprises, qu'ils soient financiers ou structurels.

La politique académique de la FCA doit être débattue en cohérence avec la formation professionnelle initiale en CAEN et en CTPA, l'unité du service public en dépend.

* Le réseau des GRETA n'a de sens que s'il est coordonné, aussi est-il impératif que les personnels de direction et de gestion soient formés à leur administration. De même, il est nécessaire de développer une politique prévisionnelle des postes gagés et des emplois contractuels. Les besoins doivent être estimés avec rigueur afin d'envisager avec sérieux les plans de titularisation que nous demandons. A ce jour, 300 postes gagés sont inutilisés et des contractuels sont en surnombre au regard de la baisse d'activité générale.

* La FEN sollicite la reconnaissance de la fonction de CFC dans le cadre de la discussion sur le Durafour. En attendant, il est urgent d'harmoniser nationalement leur gestion, leur évaluation, leur recrutement car les inégalités, voire les irrégularités, d'une académie à l'autre se multiplient (absence de lettre de mission...). Le ministère doit dresser des états comparatifs de cette gestion des personnels afin d'alerter régulièrement et objectivement les recteurs.

* En ce qui concerne l'évaluation des personnels et des actions, le contrôle de la qualité des formations qualifiantes et diplômantes, le SI.EN a ré-affirmé le rôle indispensable des inspecteurs dont les IEN de la formation continue en particulier.

Ainsi, les centres de validation ne sauraient être gérés hors de leur contrôle, d'autant qu'il y a une fâcheuse tendance à les rendre de plus en plus indépendants des services académiques des examens et concours.

*Nous constatons que dans quelques académies la FCA développe des pratiques de moins en moins conformes aux textes - et hors de tout contrôle, sauf a posteriori quand les situations sont dégradées. Si nous n'y prenons garde, la FCA peut devenir un service parallèle avec ses règles propres, indépendantes de la politique académique, «un état dans l'État».

*Comme les autres syndicats, le SI.EN demande la reconnaissance de la qualification des inspecteurs en faisant valoir leur nomination prioritaire sur les postes de DAFCO et de DAET. Comme pour la direction des EPLE, nous réclamons la filiation pédagogique, filiation qui a été perdue avec le nouveau statut de 1990. Nous confirmons aussi que les DAET et DAFCO ont des rôles complémentaires et non hiérarchiques au service des recteurs et de l'académie.

*Une commission académique paritaire unique doit être investie du droit de regard sur l'ensemble de la politique académique du second degré, donnant ainsi à la FCA sa place normale à côté de la formation scolaire et de l'apprentissage public.

Maryse LE MOËL

"Ensemble défendons les droits des Femmes"

Tel fut le slogan d'appel des 130 organisations - associations féministes ou philosophiques, syndicats, partis politiques - réunies à l'initiative de la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception). 40 000 femmes et hommes ont manifesté en rangs serrés dans les rues de Paris ce samedi 25 novembre de la Bastille à Richelieu-Drouot pour l'égalité et la préservation des droits des femmes.

Les femmes ne veulent pas perdre ce droit fondamental si chèrement acquis à disposer librement de leur corps. Le droit à l'avortement et à la contraception est inscrit dans la loi mais non appliqué dans le service public.

Les femmes réclament l'égalité de droit telle qu'elle est définie par la constitution ; le droit au travail sans discrimination de sexe, le droit à la citoyenneté à tous les niveaux de décision de la République, etc.

Elles se révoltent et se solidarisent contre tous les intégrismes, religieux et philosophiques. Le retour à l'ordre moral menace d'abord les femmes puis muselle la démocratie. "Le recul des droits des femmes, c'est le recul de la démocratie", "de Paris à Alger, solidarité" scandaient les manifestants.

C'est ainsi que les femmes ont agi à Pékin, lors de la conférence mondiale, pour résister aux attaques convergentes, du Pape, des pays islamistes et des pays socialistes.

En France, les associations qui montent des commandos anti-IVG, les préfets qui autorisent ces actions, les hôpitaux qui ne portent pas plainte, sont autant de menaces qui pèsent sur la loi Veil de 1975.

Le préfet de Paris qui a été contraint en octobre de ne plus autoriser les actions contre les centres IVG, a tout de même autorisé la contre-manifestation de SOS-tout-petits, Alliance chrétienne et la Ligue pour la vie (par le FN) le 25 novembre, au même endroit, à la même heure ! Un préfet n'a-t-il pas pour mission de garantie, l'ordre public ?

Le 5ème rapport au Parlement sur les mesures prises dans la Fonction Publique pour assurer l'égalité hommes-femmes en application de la loi Roudy de 1982 fait état encore une fois de l'injustice qui règne dans la sphère du travail. Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes de 3 à 23 % selon les emplois. Elles accèdent peu ou même pas du tout aux postes d'encadrement. 70 % des vacataires et 95 % des temps partiels sont des femmes. Parce qu'elles assument, en grande majorité, les charges familiales, leurs carrières s'en ressentent.

Au M.E.N., 3 recteurs, 1 directrice, et 13 chefs de service femmes en 1993.

Quant à la présence des femmes dans les assemblées de notre République, leur nombre n'a pas progressé depuis 1945, première année de leur exercice du droit de vote. La France est aujourd'hui avec la Grèce, la "lanterne rouge" de l'Europe. Quel déshonneur pour le pays de "la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen" !

On a pu rêver, un moment, que douze femmes au gouvernement allaient ouvrir une voie vers une démocratie équilibrée. Ce n'était qu'un leurre supplémentaire.

Sans les femmes dans tous les organes de décision de la sphère politique et de la sphère sociale, notre démocratie est inachevée.

Maryse Le Moël
représentant le SI.EN au groupe de travail "égalité-parité" de la FEN

Franchise postale

Depuis le 01-01-96 la franchise postale n'existe plus, sauf pour le Président de la République. Chacun s'efforce de trouver une parade. Un IA-DSDEN a envoyé à chaque IEN 1er degré de son département une dizaine d'enveloppes "distinguo" et un lot de timbres découpés sur des enveloppes affranchies non utilisées, à charge pour l'IEN de décoller ces timbres et de les utiliser avec modération…

Notre informateur ne dit pas si l'IA a également fourni la casserole et le réchaud pour obtenir la vapeur…

Question : peut-on, légalement, réutiliser des timbres destinés initialement à d'autres fins (enveloppes timbrées réclamées aux parents, aux candidats à des examens …).

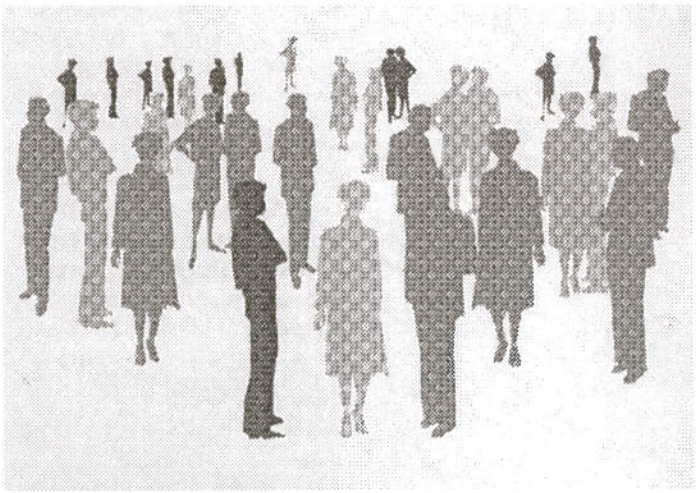

L'école : n'oublions pas l'essentiel

On se gardera de croire qu'il suffit de mettre en pratique telle ou telle méthode ou aide différenciée à l'enfant pour le motiver dans ses démarches d'acquisition et le caler définitivement dans son projet scolaire selon la terminologie volontariste actuelle.

Un nombre non négligeable de ces démarches continue de faire long feu et ne sert qu'à occulter deux paramètres fondamentaux dans la prise en charge de l'enfant et dans leur corrélation. Ce sont, dans leur réalité brutale, l'entourage parental et ses potentialités culturelles fondées sur la succession des projets du "clan familial" d'une part et le milieu d'intervention scolaire et sa détermination à agir précocement sur le langage parlé et écrit au travers des comportements socio-éducatifs des apprentissages de l'enfant d'autre part.

Ainsi ne suffit-il pas de faire du naturel et du fonctionnel pour motiver les élèves et réussir dans la lecture ou d'adhérer à l'obsession réflexiviste de l'éveil pour structurer sa pensée. On se posera immédiatement la question de savoir, toute qualité pédagogique préservée, à qui profite la mode ?

Ces fondements sociologiques et intellectualistes, souvent réinvestis dans des champs d'application un peu courts, s'ils ont du bon pour l'intérêt incontestable que peuvent présenter des contenus plus proches de l'enfant ou des logiques d'appropriation rationalisées sont par contre très réducteurs et ne confinent qu'à un jeu formaliste s'ils ne s'accompagnent pas d'un certain nombre d'actes pédagogiques ritualisés dans le quotidien et mis en oeuvre, je serais tenté de dire, mis en scène, dans le temps d'apprentissage par le professeur d'école (cf. les actuelles cassettes de l'EILE à mon avis excellemment élaborées mais qui spéculent sur de nouvelles compétences pédagogiques).

Sans tomber dans l'excès du mnésique ou le retour à la tête bien pleine, des comportements actifs impliquant une permanence de la remémoration, du travail réitéré de l'expression orale, de l'amélioration et de la conservation de l'écrit, dans la récurrence des acquisitions, apparaissent absolument essentiels dans la constitution des compétences disciplinaires, comme les mathématiques par exemple. En priver l'enfant voué au silence domestique ou à la promiscuité des messages médiatiques habituels et le soustraire à cet effort nécessaire relève d'une certaine inconscience qui aurait toujours dû continuer de nous interpeller.

C'est dans ce contexte qu'apparaît l'extrême complexité du discours didactique et pédagogique dont les variables se multiplient à l'infini et qui constitue sans doute, dans un domaine que d'aucuns hésitent encore à qualifier de scientifique, les démarches et les actions les moins convaincues de leur produit final.

Ce dont souffre une quantité de plus en plus importante d'enfants selon les secteurs, les quartiers et leurs difficultés, j'avancerais entre 10 et 40 % et plus quelquefois dans des zones particulièrement paupérisées, mais aussi de façon surprenante, dans certains milieux qui ont les moyens de projeter un discours familial et éducatif, c'est d'une absence de prise en charge socio-langagière de l'expression par la famille.

Silencieux dans le partage médiatique, souvent exclusivement télévisuel, et délaissé, parce que privé de projet, l'enfant se déconnecte du groupe qui représente, notamment dans les premières années de l'école primaire, l'essentiel de sa nourriture affective et sociale. Il se replie quelquefois rapidement dans une sorte d'inhibition permanente dans la communication avec les retentissements que l'on peut imaginer sur tous les apprentissages. Rétrospectivement, par rapport aux quatre années d'école maternelle (pour certains) et aux cinq années d'école élémentaire soit neuf ans "d'apprentissages" on reste confondu devant les difficultés et le lourd déficit qui frappent ces enfants qui arrivent au collège.

La question se pose alors de savoir quelle "remédiation" ou quelle "consolidation" pourra améliorer, si ce n'est guérir, un mal qui s'est insinué dans la personnalité de l'enfant depuis son arrivée au monde et qui, bien souvent, s'accompagnera rapidement de comportements, de frustrations que l'école ne réussira pas à taire quand elle ne les avivera pas.

Dans l'échantillonnage hétérogène et complexe que constitue telle population scolaire, toutes les analyses et les statistiques faites et publiées attestent que l'école doit intervenir le plus précocement possible pour compenser le déficit de l'environnement familial sans que les moyens psychopédagogiques et médicaux interfèrent trop rapidement dans le dépistage, au risque d'ériger de simples difficultés de maturation en troubles voire en pathologies.

On peut être sûr néanmoins que pour l'école c'est sa richesse, son opiniâtreté, sa générosité et son affection qui doivent compenser l'absence des projets familiaux. Ceux-ci, renouvelés dans le temps quotidien, permettent à l'enfant de se constituer progressivement une mémoire langagière disponible dans l'inventaire répété du discours familial. Leur absence est la cause majeure de son handicap quand elle ne déclenche pas une véritable pathologie de la communication déstructurée.

Dans une famille libérée des contraintes journalières d'existence et attentive à l'écoute de l'enfant, quelquefois partenaire exclusif dans la focalisation du père et de la mère, le gain langagier par rapport à d'autres enfants peut prendre des proportions exponentielles.

Si l'on veut faire bouger l'injustice scolaire, c'est dans cette compensation qu'on doit chercher des solutions et par rapport à ces pistes pédagogiques qu'on peut les trouver.

Ernest Lelong

Postes vacants 1D

Aix-Marseille : néant
Amiens :
- Aisne : Soissons III
- Aisne : Laon II
- Somme : Amiens IV + AIS

Antilles-Guyane : néant
Besançon
- Doubs : Morteau
- Jura : Lons-le-Saunier III + IUFM
- Haute-Saône : Vesoul AIS

Bordeaux
- Pyrénées-Atlantiques : Oloron

Caen : néant
Clermont-Ferrand : néant
Corse
- Corse-du-Sud : Langue et culture corses
- Haute-Corse : Bastia II + AIS

Créteil
- Seine-et-Marne : Tournan-en-Brie
- Seine-et-Marne : Chelles
- Seine-et-Marne : La-Ferté-sous-Jouarre
- Seine-Saint-Denis : Bobigny AIS I
- Seine-Saint-Denis : Pantin
- Val-de-Marne : néant

Dijon
- Saône-et-Loire : Mâcon IV + IUFM

Grenoble : néant
Lille : néant
Limoges : néant
Lyon : néant
Montpellier
- Lozère : Mende AIS

Nancy-Metz
- Meurthe-et-Moselle : Longwy II
- Meurthe-et-Moselle : Briey I
- Moselle : Sarrebourg II
- Vosges : Vittel
- Vosges : Neufchâteau

Nantes
- Maine-et-Loire : Cholet Rural
- Maine-et-Loire : Cholet + AIS
- Sarthe : Sablé-sur-Sarthe
- Vendée : Montaigu

Nice
- Var : Sainte-Maxime

Orléans-Tours
- Eure-et-Loir : Chartres III + AIS
- Eure-et-Loir : Châteaudun

Paris : néant
Poitiers
- Vienne : Poitiers VI + IUFM

Reims
- Ardennes : Rethel
- Marne : Reims V
- Haute-Marne : Saint-Dizier

Rennes
- Côtes-d'Armor : Guingamp
- Finistère : Brest III
- Finistère : Morlaix II

Réunion : néant
Rouen
- Eure : Evreux II
- Eure : Evreux III
- Seine-Maritime : Lillebonne
- Seine-Maritime : Le Havre III

Strasbourg
- Bas-Rhin : Saverne

Toulouse
- Aveyron : Onet-Le-Château + AIS

Versailles :
- Essonne : Quincy-St-Pierre-du-Perray

Postes vacants 1O

Aix-Marseille : néant
Amiens : néant
Antilles-Guyane : néant
Besançon :
- Jura

Bordeaux
- Lot-et-Garonne
- DRONISEP

Caen : néant
Clermont-Ferrand : néant
Corse
- Haute-Corse

Créteil : néant
Dijon
- Nièvre

Grenoble :
- Ardèche

Lille :
- DRONISEP

Limoges :
- Creuse

Lyon : néant
Montpellier : néant
Nancy-Metz
- Vosges

Nantes : néant
Nice : néant
Orléans-Tours
- Cher
- Eure-et-Loir
- DRONISEP

Paris : néant
Poitiers : néant
Reims
- Marne

Rennes : néant
Réunion : néant
Rouen : néant
Strasbourg
- Haut-Rhin
- DRONISEP

Toulouse
- Ariège
- DRONISEP

Versailles : néant

SI·EN Unsa Fen

Fiche de Mutation

à retourner au SI.EN - 21 rue Lalande - 75014 PARIS

NOM .....

Née .....

Prénom .....

Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐

Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐

Date de Naissance .....

Nombre d'enfants à charge .....

Profession du conjoint .....

Lieu d'exercice .....

Grade et discipline* .....

Adresse personnelle .....

.....

.....

tel .....

Situation particulière

Date.....
Signature

* S'il est fonctionnaire de l'Éducation nationale

Spécialité :
Premier degré
Enseignement Technique : option .....
Enseignement général
Information-Orientation

Poste actuel

.....

Date de nomination
dans le poste actuel .....

Date de nomination
dans l'emploi .....

Corps d'origine .....

Discipline : .....

Ancienneté générale
au 1er septembre 1996 .....

Titres universitaires

Titres	Discipline	Date d'obtention

Postes demandés

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

Postes vacants ET

Aix-Marseille : LH - S/Co
Amiens : EA - FC
Antilles-Guyane : SBSSA
Besançon : STI - LH
Bordeaux : LH - STI (3) - M/E (2) - Ad/F
Caen : LAng - FC
Clermont-Ferrand : STI (2)- LH - M/E (2)
Corse : STI - EG
Créteil : néant
Dijon : néant
Grenoble : Ad/F - Alim
Lille : STI (2) - M/E - B/B
Limoges : M/E - Alim
Lyon : B/B - LAng
Montpellier : néant
Nancy-Metz : LAng - S/Co - M/E - SBSSA - STI
Nantes : S/Co - M/E (2) - B/B - Alim
Nice : Ad/F
Orléans-Tours : B/B - FC
Paris : néant
Poitiers : LH - Alim
Reims : SC - SBSSA
Rennes : SC - AP - Ad/F - FC
Réunion : Ad/F
Rouen : STI - FC - S/Co
Strasbourg : STI (2) - SC
Toulouse : STI
Versailles : SBSSA - Alim

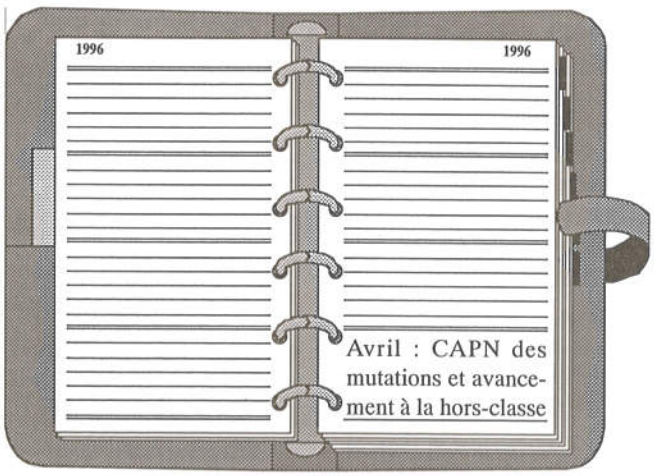

Au Parc Astérix, pédagogie rime avec envie...

Faire revivre les métiers d'autrefois

Étudier le monde animal

Découvrir d'autres cultures

Une manière vivante d'apprendre, tout en s'amusant

Plongez vos élèves dans l'Histoire de France, organisez une rencontre avec les artisans d'autrefois en remontant simplement la rue de Paris, faites-leur découvrir d'autres cultures au fil de la Via Antiqua, donnez-leur le goût de la lecture en côtoyant les grands héros de la littérature française et animez votre leçon de sciences naturelles en assistant au spectacle des dauphins...

C'est aussi cela, le Parc Astérix : un grand livre ouvert, vivant, attractif et inoubliable !

• ENTRÉE AU PARC : 75 F par enfant pour la journée.
• FORFAIT SÉJOURS : à partir de 205 F (entrée au Parc Astérix + nuit d'hôtel ** + petit déjeuner). Conditions préférentielles enseignants et accompagnateurs.

Un accueil et des outils pédagogiques spécialement conçus pour vous !

Le Parc Astérix vous propose : un accompagnement pédagogique à l'intérieur du Parc, un précieux dossier d'aide pédagogique "les Cahiers du Druide", qui vous sera remis gratuitement lors de votre réservation. Pour prolonger la visite, les élèves pourront se procurer les cahiers d'entraînements Nathan.

Astérix

ADRESSE : RC 397 646 951

Michel CRUCHET
Inspecteur de l'Éducation Nationale Honoraire
Membre élu du Bureau National
du SI.EN-FEN
à
Monsieur François BAYROU
Ministre de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur le Ministre,

Au moment où va se terminer - provisoirement, je veux l'espérer - le cycle des rencontres que notre organisation syndicale a eues avec vous-même et vos services, je voudrais, au nom des inspecteurs retraités que je représente au sein de notre Bureau National et en mon nom personnel, m'adresser à vous une ultime fois avec, tout à la fois, simplicité, franchise et solennité.

Depuis notre première rencontre le jour du solstice d'été, que ce soit le 12 juillet, le 25 août, le 13 novembre, le 22 novembre ou, aujourd'hui encore 1er décembre, je n'ai cessé de répéter, au risque évident de lasser, que les inspecteurs retraités - et, plus particulièrement encore, ceux qui ont cessé leurs fonctions avant 1990 - avaient été, dans le passé victimes d'une grave injustice dont ils ont beaucoup souffert et qu'ils n'ont cessé de dénoncer.

J'ai tenté à plusieurs reprises - mais sans convaincre, semble-t-il - de démontrer qu'une très grave entorse au principe, jusque là reconnu , de péréquation, avait été commise et que les retraités se trouvent , de ce fait, dans une situation qui les conduit à considérer qu'ils sont plus mal traités qu'un certain nombre de leurs anciens administrés et subordonnés.

Une nouvelle fois, ils risquent de voir s'accroître le décalage qui existe déjà et qui ne fera que s'amplifier si les nouvelles mesures, dont j'approuve le principe, que vous envisagez de prendre, deviennent effectives.

Ils ont, certes, le tort considérable de ne plus servir - au sens noble du terme - et de ne pouvoir, en aucune façon, assortir leur revendication d'actions pouvant gêner leur administration.

Mais ils ont servi, bien et longtemps, pour le plus grand nombre d'entre eux, et ils souffrent de constater que cette administration, la leur, ne semble plus éprouver pour eux que mépris, même s'il reste poli, et désintérêt.

Relais loyaux, pendant toute leur carrière, d'une administration qui semble maintenant les ignorer - ou presque - et les avoir oubliés, ils ne comprennent pas que l'on fasse si peu de cas de leur situation et que l'on envisage, du bout des lèvres, de condescendre à leur attribuer quelques rares points d'indice supplémentaires dans le cadre du seul lissage des accords Durafour dont ils sont, pratiquement, exclus.

Ils ne demandaient pas et ne demandent pas l'aumône, et je sais que nombreux sont ceux qui vont ressentir la ridicule amélioration de leur pension de retraite comme une insulte, et que nombreux sont également ceux qui auraient préféré qu'on ne leur donnât rien plutôt que de leur donner si peu.

Si rien ne vient modifier ce qui semble être la situation définitive actuelle, je sais, car légion sont ceux qui m'écrivent, me téléphonent, me rencontrent, que leur désillusion, leur découragement mais aussi leur colère seront à la mesure de l'espoir qu'ils avaient mis dans l'ouverture des discussions puis des négociations conduites depuis l'été.

Croyez que ce n'est pas de gaieté de coeur que je me résigne à vous écrire, même si cela peut paraître redondant, ce que j'ai eu, à deux reprises déjà, l'honneur de vous dire personnellement.

Une nouvelle fois, je vous demande de bien vouloir considérer de manière positive les mesures que vous vous proposez d'arrêter étant entendu que le combat que je mène, au nom de mes collègues, courtois mais déterminé, ne pourra prendre fin que lorsque l'injustice commise aura été intégralement réparée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déférents.

Michel Cruchet

Alea jacta est ?

Que faut-il dire, que faut-il faire pour convaincre des interlocuteurs qui ont, à l'évidence, décidé de ne pas se laisser convaincre, voire même - c'est arrivé pour l'un d'entre eux - d'opposer la plus indécrottable mauvaise foi aux arguments les plus sérieux ?

Et cette double question que je me suis posée à de multiples reprises et, avec plus d'acuité encore, à l'approche de chacune des rencontres que notre délégation a eues avec nos divers interlocuteurs ministériels, n'a pas trouvé de réponse satisfaisante ; en effet, je le reconnais humblement, j'ai pour une très large part, échoué, malgré des interventions et des plaidoyers systématiques et parfois assez vifs.

Et c'est de guerre lasse, sans aucun complexe et sans résignation aucune mais avec gravité, qu'en fin de réunion le 1er décembre, j'ai fait la déclaration ci-après en forme de lettre au Ministre ; et le Directeur de la D.A.F. Monsieur Tyvaert, qui présidait, m'a assuré qu'il remettrait à François Bayrou la lettre que je lui ai confiée.

Ceci ne résout certes rien en ce qui nous concerne, nous, les retraités, mais il fallait bien, à un moment donné, marquer notre colère, notre ras le bol, et situer les responsabilités.

Ceci ne doit pas nous empêcher - je tiens à en porter témoignage avec force - de mesurer à son juste prix le soutien actif et constant apporté à mon action et à mes déclarations au plus haut niveau par tous les membres de notre délégation, Secrétaire Général en tête, qui n'ont cessé d'exiger, avec fermeté et détermination, que les retraités ne soient pas oubliés dans les négociations ouvertes.

Et le Bureau National unanime m'a, de la même manière, apporté le même soutien au cours de chacune de ses réunions.

Nous ne pouvons pas en rester là et le combat que nous menons - je l'ai écrit au ministre - ne prendra fin que lorsque l'injustice dont nous sommes victimes, le préjudice que nous subissons, seront réparés.

J'ai l'intention de proposer à tous les retraités, qu'ils soient syndiqués ou non, le texte d'une lettre personnelle que je leur demanderai de reproduire, de signer, et de m'adresser en retour.

Nous pourrions alors, autour de notre Secrétaire Général, réunir une petite délégation de retraités qu'il conduirait, et remettre au Ministre - ou à son représentant - l'ensemble (en espérant qu'il soit imposant) des lettres reçues.

Je suis, bien entendu, à l'écoute de tous ceux qui auraient des suggestions à me faire, des propositions à présenter, des idées à émettre.

Déçus ? Oui. Amers ? Assurément. Résignés ? Jamais.

Il nous faut continuer à expliquer, à nous battre, à nous efforcer de convaincre. Je compte sur vous tous, amis retraités, pour m'y aider et pour soutenir, avec le concours agissant du Bureau National de notre Syndicat, une action qui ne doit pas faiblir.

Michel Cruchet